



## Logement terrasse eaux stagnantes insalubrité

Par **thierry**, le **14/09/2022** à **12:13**

Bonjour,

Nous avons un logement au rez de chaussé d'un Immeuble comprenant une terrasse avec dalle sur plots.

Cette terrasse sur plots n'a pas de pente favorable à une bonne évacuation d'eau ce qui provoque une eau stagnante d'une épaisseur de 1 cm.

Eau dans laquelle toutes sortes d'insectes vivent, limace (grande comme ma main) et moustique tigre dont nous subissons au quotidien les piqûres (mon enfant à 3 ans)

J'ai contacté le bailleur afin qu'il opère des travaux cependant cela prend du temps.

Je souhaite savoir si la prolifération des limaces et des moustiques qui pénètre le logement et dont la source est en dessous des dalles de la terrasse est reconnue comme insalubrité ?

Si oui et en l'absence de mise en demeure par recommandé (seulement échange de mails pour demande d'intervention) est une bonne raison de contacter la préfecture afin qu'il constate?

Je suis avide d'information et je vous remercie d'avance pour votre attention.

Sincères salutations

Thierry